

COMITE DE RIVIERE TRANSFRONTALIER ALLAINES

Samedi 05 septembre 2009 à 10h à la Communauté de Communes Sud
Territoire

Compte-rendu

Le comité de rivière Allaine s'est réuni le 05 septembre 2009 sous la présidence de M. Thierry Marcjan, remplaçant M. Hubert Ecoffey – Président du Comité de Rivière Allaine.

PARTICIPANTS

Participants français :

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

M. Francis Moreaux – Inspecteur ICPE

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Mme Stéphanie Adam – chargée d'intervention

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. Bernard Boulanger – Représentant local du Territoire de Belfort

Conseil Général du Territoire de Belfort

M. Pierre Oser – Conseiller Général

Communauté de Communes du Sud Territoire

M. Thierry Marcjan – Vice-Président

M. Eric Gilbert – Directeur Général

M. Alain Fousseret – Directeur du Service des Eaux et Rivières

Mme Myriam Riche – Chargée de mission

Communauté d'Agglomération Belfortaine

M. Oriez – Vice-président

M. Grégory Gandon – Directeur Environnement

Mairie de Courcelles

M. Marcel Brungard

Mairie de Delle

M. Pierre Oser – Maire

Mairie de Faverois

Mme Claudine Sarret – 1^{ère} Adjoint

Mairie de Florimont

Mme Arlette Ecabert – Maire

Mairie de Joncherey

M. Jacques Alexandre – 1^{er} Adjoint

Mairie de Lebetain

M. Jean-Jacques Duprez - Maire

Mairie de Villars-le-Sec

M. Jean-Louis Fridez - Maire
Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
Mlle Alexia Lavallée – Responsable développement durable
Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort
M. Claude Monnier – Président
Fédération Départementale des Chasseurs
M. Jérôme Demeulemeester - Technicien
Association Belfortaine de Protection de la Nature
M. Jean Raymond
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine
M. Philippe Remy - Président

Participants helvétiques :

République et Canton du Jura
M. Jacques Gerber – Chef d'Office
M. Denis Moritz – chargé de projet

EXCUSES

Communauté de Communes Sud Territoire
M. Hubert Ecoffey – Vice-président de la CCST et Président du Comité de rivière
Conseil régional de Franche-Comté
Mme Martine Péquignot – Vice-Président de l'Environnement
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
M. Jean-Claude Lejeune – Directeur Eau et Environnement
Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté
Mme Marie-Pierre Colin-Huet – Responsable du Service Eau et Risques Naturels
Espace Naturel Comtois
M. Dominique Malécot – Président

1) Ouverture de séance

Monsieur Thierry Marcjan (Vice-président de la Communauté de Communes Sud Territoire, en charge de l'eau potable) ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il excuse le Président du Comité de rivière (M. Hubert Ecoffey) et le Président de la Communauté de Communes Sud Territoire (M. Christian Rayot), ainsi que les membres du Comité excusés.

Le Contrat de rivière achève sa phase d'élaboration et s'engagera prochainement dans sa phase d'exécution. Il est nécessaire avant toute chose de déposer le dossier au Comité de bassin pour obtenir l'agrément.

Le dossier a nécessité la participation de tous les partenaires, que se soit les financeurs (Agence de l'Eau et Région Franche-Comté), les collectivités locales comme le Conseil Général et les communes, les chambres consulaires, les associations... et bien entendu les partenaires du Canton du Jura (Office de l'Environnement). M. Marcjan les en remercie vivement.

Les objectifs de la réunion sont :

- présenter le dossier de Contrat de rivière (reçu par l'ensemble des participants en début de semaine),
- puis le valider pour un dépôt du dossier le 10 septembre.

Avant la validation, il est proposé de laisser place au débat et de discuter notamment des ajustements de dernières minutes.

2) Présentation du Dossier définitif du Contrat de Rivière Allaine

Présentation par la Communauté de Communes Sud Territoire – Madame Myriam Riche

Voir annexe

3) Discussion sur le projet de dossier

Participation helvétique – Canton du Jura :

M. Jacques Gerber indique que le Contrat de rivière est un outil fédérateur. La réalisation du dossier nécessite patience et compréhension. Malgré les quelques tensions de dernières minutes pour l'achèvement du dossier, le travail réalisé a été de qualité. Il remercie les partenaires français qui ont permis de traduire les fiches-actions en termes administratifs adéquats, et notamment les membres du Comité de pilotage franco-suisse.

Le canton est heureux de sa participation et s'attachera à mobiliser les maîtres d'ouvrages suisses. Il sollicite les membres du Comité de Rivière à accueillir favorable le dossier et à le soutenir sur le long terme.

Participation de la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort

Monsieur Claude Monnier indique que la Chambre souhaite jouer son rôle dans la démarche, comme elle la fait depuis le lancement de la réflexion. Cependant, elle s'étonne du changement de soutien brusque de l'Agence de l'Eau, qui limite fortement sa participation aux actions d'animations de la Chambre. Il souhaite trouver une solution afin de permettre à la Chambre de s'engager pleinement.

Mme Stéphanie Adam indique qu'une erreur a été faite au sein de l'Agence de l'Eau sur sa possibilité de participation en direction des animations de la Chambre d'Agriculture. Une solution est recherchée afin de préserver un maximum de soutien financier et les fiches-actions seront réadaptées.

M. Fridez s'inquiète de l'absence d'aide financière pour l'amélioration de la qualité des eaux en direction du monde agricole.

M. Grégory Gandon indique que ses aides se situent dans le volet « Préservation et amélioration de la ressource en eau potable » et non dans celui sur « la maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine ».

Mme Myriam Riche indique que les montants d'aides sont équivalents sur les deux thèmes « restauration morphologique » et « protection de la ressource en eau », soit environ 180 000 euros d'aides par thèmes.

La réglementation et le Contrat de rivière

M. Jean-Jacques Duprez, Maire de Lebetain, s'interroge quant aux contraintes que pourrait représenter le Contrat de rivière.

Il est rappelé, par M. Alain Fousseret, qu'un Contrat de rivière est une démarche volontaire, à l'inverse du SDAGE et des SAGE qui présentent un aspect réglementaire et contraignant. Le Contrat de rivière est basé sur le principe de participation avec l'appui de financements complémentaires.

M. Jacques Gerber indique que les bases réglementaires ont leur limite. Les incitations financières permettent le plus souvent l'application des lois.

M. Thierry Marcjan souligne que le Contrat permet le développement d'une prise de conscience collective, et la recherche des moyens les plus efficaces pour faire évoluer une situation qui s'impose à nous.

M. Duprez demande si le contrat de rivière a vérifié son adéquation avec le Code Rural.

M. Boulanger indique que la réglementation est bien entendu toujours appliquée. Mais, il souligne que la réglementation a ses limites. Le contrat de rivière permet d'aller plus loin et de développer la communication.

Les actions en direction des entreprises

M. Moreau rappelle que les entreprises ont un impact notable sur la qualité des milieux aquatiques dans le bassin de l'Allaine, quelque soit leurs tailles. Les seuils de rejet sont définis nationalement. Cependant, si certains types de rejet ont un impact fort, il est possible d'adapter les seuils localement.

4) Derniers Ajustements

Actions assainissement

Le fond de solidarité rural (FSR), dont les communes en priorité 2 et 3 pourront bénéficier, n'apparaît plus directement dans le plan de financement, mais dans les remarques complémentaires. Toutefois, cela ne change en rien la possibilité de soutien par le FSR.

Actions morphologiques

Augmentation du montant de certaines études (franchissement seuils et restauration morphologique) : passage de 81 600 euros à 152 000 euros.

Diminution de l'aide de l'agence de 50 à 30% pour la lutte contre les invasives (réduction d'aides de 2000 euros).

Augmentation de l'aide de l'agence de 30 à 50% pour l'acquisition foncière, soit 56 000 euros d'aides supplémentaires.

En conclusion, la participation du CG90 (sur ces fonds propres) passe de 1 372 660 à 1 342 185 euros.

Maison de l'eau

Le Canton du Jura remarque l'intérêt d'une Maison de l'eau sur le secteur. Cependant, pour l'instant, le Canton n'a pas dégagé de moyens pour participer au financement de l'étude sur la Maison de l'eau.

Campagne éducative franco-suisse

Le Canton du Jura n'a pu budgétiser les financements nécessaires à la réalisation de la campagne éducative pour 2010. Toutefois, les fonds seront arrêtés pour les sessions

ultérieures, en provenance soit de l'Office de l'Environnement, soit du Département Education.

Dossier Interreg IV

Des financements seront recherchés au niveau du programme de coopération Interreg IV, notamment pour étude hydrologique franco-suisse, la Maison de l'Eau, le franchissement piscicole...

5) Validation du dossier de contrat de rivière

Le dossier est validé à l'unanimité des représentants.

M. Thierry Marcjan remercie l'ensemble des participants et espère voir la totalité des fiches aboutir.